



ASSOCIATION CATHOLIQUES
CANADIENNE DE LA SANTÉ

CATHOLIC HEALTH
ASSOCIATION OF CANADA

FOR IMMEDIATE RELEASE

L'ACCS écrit à tous les députés

Ottawa - L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) a écrit à tous les députés fédéraux au début de la nouvelle session parlementaire pour souligner les enjeux et les mesures législatives auxquels, à son avis, le gouvernement devrait accorder toute son attention. La lettre abordait sept thèmes.

1. Les soins de santé, mesure de la qualité morale de notre pays

L'ACCS a toujours milité en faveur de la compassion et de l'entraide pour les personnes dans le besoin. C'est d'ailleurs ce même sentiment de responsabilité collective qui a motivé les Canadiens et les Canadiennes à mandater nos gouvernements pour qu'ils jouent un rôle direct dans la lutte contre les inégalités économiques et dans le combat contre les maladies et les handicaps en créant un système de soins de santé financé et administré par les pouvoirs publics. L'ACCS considère que le débat actuel sur l'avenir du système de santé au Canada nous donne la possibilité de réaffirmer les valeurs qui ont contribué à sa mise en place.

2. Financement privé et système de soins de santé public

L'ACCS s'inquiète de certaines nouvelles tendances qui menacent le système de santé public du Canada. Il est particulièrement inquiétant de noter que certains gouvernements provinciaux cherchent à augmenter les domaines de financement privés et se tournent de plus en plus vers le secteur à but lucratif, ainsi que l'éventuelle création d'hôpitaux privés et payants, comme remède aux problèmes courants du système de soins de santé canadien. L'ACCS enjoint le gouvernement fédéral de faire preuve de leadership en s'engageant à augmenter le financement durable à long terme pour le système public de soins de santé. Nous demandons également au gouvernement de s'acquitter avec plus de rigueur de ses responsabilités politiques et légales en ce qui concerne l'application de la *Loi canadienne sur la santé*.

3. Soins à domicile et soins communautaires

Une des premières recommandations du Forum national sur la santé a été d'inclure des soins à domicile dans le système de santé financé par l'État. L'ACCS est d'avis que le financement des services de santé principaux ne doit pas se limiter aux soins prodigués par un médecin ou à l'hôpital, mais doit tenir compte d'une gamme de services, y compris les soins à domicile et les soins communautaires. L'Association appuie la création d'un système de santé plus efficace sur le plan économique et plus holistique, un système qui offre une gamme de soins allant des services de promotion de la santé à l'échelle communautaire, aux soins à domicile et aux soins communautaires, en passant par les soins à l'hôpital pour les membres les plus malades de la population.

4. Mesure législative sur les techniques de reproduction et de génétique humaines

En juin 1996, trois ans après la publication du rapport de la Commission royale sur les nouvelles

techniques de reproduction, le gouvernement a déposé le projet de loi C-47 (*Loi sur les techniques de reproduction humaine et de manipulation génétique*). L'ACCS est d'avis que l'interdiction de pratiquer 13 procédures problématiques comprises dans cette législation constituait un important pas dans la bonne direction pour protéger la vie et la dignité humaines ainsi que les valeurs de la population canadienne. Le ministre de la Santé, Allan Rock, a indiqué qu'il avait l'intention de présenter une nouvelle mesure législative avant la fin de l'année. L'ACCS croit que les Canadiens et les Canadiennes s'entendent sur la nécessité de définir des limites juridiques concernant l'utilisation de ces techniques, et de mettre sur pied un organisme d'attribution de permis ou de réglementation chargé de gérer l'utilisation de ces techniques.

5. Euthanasie et aide au suicide

Les pressions se multiplient auprès du gouvernement pour qu'il adopte une législation qui légaliserait l'euthanasie et qui allégerait les peines données à ceux qui aident au suicide. L'ACCS appuie les recommandations du Comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et l'aide au suicide (1995) selon lequel l'euthanasie et l'aide au suicide doivent continuer d'être jugées comme des infractions en vertu du Code criminel. L'Association n'appuie pas la recommandation du Comité à l'effet d'amender le Code criminel en vue d'imposer des peines moins sévères dans le cas d'actes posés par compassion ou miséricorde. Une telle méthode discrétionnaire de condamnation permettrait de déguiser des meurtres en « homicides par compassion ». L'ACCS croit qu'il faut consacrer des ressources pour mettre sur pied des soins palliatifs, qui constituent un des moyens efficaces de pallier les problèmes de la douleur et de la souffrance.

6. C-80 : Loi sur la salubrité et l'inspection des aliments

Le 22 avril 1999, le projet de loi C-80 a été déposé. L'ACCS partage les préoccupations de nombreux Canadiens et Canadiennes pour qui cette législation affaiblirait considérablement la protection et la sécurité du consommateur sur le marché actuel et futur de l'alimentation. L'Association s'inquiète particulièrement du fait que le projet de loi C-80 confie en permanence la responsabilité de la salubrité des aliments à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui a déjà le mandat contradictoire de promouvoir le commerce agroalimentaire et les ventes. L'Association s'opposerait à une mesure législative qui mènerait à la déréglementation du secteur alimentaire et qui laisserait ce dernier s'autoréglementer. L'ACCS s'oppose également au démantèlement du groupe scientifique indépendant chargé de préserver la sûreté de l'approvisionnement alimentaire.

7. Incidences sociales sur la santé

En avril, le Centre canadien de politiques alternatives a publié une étude enjoignant le gouvernement de porter une plus grande attention à l'impact de l'inégalité de l'état de santé des Canadiens et des Canadiennes. Le document affirme que l'amélioration de la santé de la population canadienne passe par l'amélioration des conditions socioéconomiques. L'ACCS est d'avis qu'il est impératif d'inclure les facteurs sociaux, économiques et écologiques de la santé dans l'élaboration des politiques publiques. L'Association enjoint d'ailleurs le gouvernement d'aborder le problème du fossé qui se creuse toujours davantage entre les riches et les pauvres et qui accroît les risques pour la santé de la population canadienne.